

# **RAPPORT D'ORIENTATIONS** **BUDGETAIRES 2020**

## **SOMMAIRE**

- 1 – Préambule
- 2 - Les dispositions du projet de loi de finances pour 2020
  - 2.1 - Les grands équilibres du PLF pour 2020
  - 2.2 - Les concours financiers aux collectivités locales
  - 2.3 - La suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales
  - 2.4 - Les autres mesures fiscales
  - 2.5- -Les autres dispositions
- 3 - Contexte local
  - 3.1 – La Communauté de Communes du Grand Pic Saint Loup
  - 3.2 – La Commune de St Mathieu de Trévières
- 4 - Analyse financière rétrospective de 2014 à 2019
  - 4.1 – Recettes de Fonctionnement (2014-2019)
  - 4.2 – Dépenses de Fonctionnement (2014-2019)
  - 4.3 – La Dette (2014-2019)
- 5 – Orientations budgétaires 2020
  - 5.1 - Introduction
  - 5.2 – Section de Fonctionnement
    - 5.2.1 – Recettes de Fonctionnement
    - 5.2.2 – Dépenses de Fonctionnement
  - 5.3 – Section d'Investissement
    - 5.3.1 – Recettes d'Investissement
    - 5.3.2 – Dépenses d'Investissement
- 6 – Capacité d'autofinancement
- 7 – La dette

## 1 - PREAMBULE

Prévu par l'article L 2312-1 du code général des collectivités (CGCT), le débat d'orientation budgétaire est une étape essentielle de la vie démocratique de notre collectivité.

A l'occasion de ce débat d'orientation budgétaire qui doit avoir lieu dans un délai de deux mois avant l'examen du budget primitif, un rapport doit être présenté sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal. Il est pris acte de ce dernier par une délibération spécifique.

Les obligations d'information et de transparence du DOB ont été renforcées par la loi NOTRe et la loi n°2018-32 du 22 janvier 2018 et de programmation des finances publiques pour les années 2018-2022.

## 2 – LES DISPOSITIONS DU PROJET DE LOI DE FINANCES 2020

### **2.1 – Les grands équilibres du PLF pour 2020**

La loi de finances pour 2020 votée le 28 décembre 2019 s'appuyait sur une prévision de croissance de 1,3% pour 2020 (contre 1,4% prévu initialement).

Elle prévoyait de ramener le **déficit public à 2,2% du PIB**, en baisse de 20,4 milliards d'euros par rapport à 2019 (3,1% du PIB).

La dépense publique devait croître de 0,7% en 2020. Elle devait passer à 53,4% du PIB, contre 53,8% attendus en 2019.

Quant au taux de prélèvements obligatoires, il devait s'élever à 44,3% du PIB (contre 44,7% prévus en 2019).

En 2020, le déficit budgétaire devait atteindre 93,1 milliards d'euros.

Suite à la crise sanitaire, la loi de finances a été rectifiée par la loi du 23 mars 2020.

Ce budget rectificatif était construit sur une **hypothèse de croissance en 2020 revue à -1%** (au lieu des +1,3% prévu dans la loi de finances initiale pour 2020).

Cette hypothèse était en ligne avec l'estimation établie par les instances européennes.

Le **déficit public** a été en conséquence **revu**, du fait de ces circonstances exceptionnelles **à 3,9%** (au lieu de 2,2% prévu initialement).

En 2020, la dette française dépassera 100% du PIB.

Une deuxième loi de finances rectificative a été adoptée par le Parlement le 23 avril 2020.

Ce texte amplifie et complète les mesures instaurées par la première loi de finances rectificative du 23 mars 2020. Le **plan d'urgence économique** de 45 milliards d'euros voté en mars pour soutenir l'économie et l'emploi est étendu à hauteur de **110 milliards d'euros**.

Le fonds de solidarité pour les très petites entreprises (TPE) et indépendants est augmenté à 7 milliards d'euros.

Un fonds de 20 milliards d'euros est créé pour renforcer des participations financières de l'État dans les entreprises stratégiques en difficulté.

**Concernant les collectivités locales**, celles-ci pourront octroyer, dans les mêmes conditions d'exemption de prélèvement fiscal et social que pour le privé, une prime d'**un montant maximum de 1 000 euros par agent**. A charge pour les collectivités locales de définir les personnels bénéficiaires et le montant des primes.

La loi prévoit près de 900 millions d'euros pour les ménages modestes par le biais d'une aide :

- de 150 euros pour les ménages au revenu de solidarité active (RSA) ou à l'allocation de solidarité spécifique (ASS) et 100 euros supplémentaires par enfant ;
- de 100 euros par enfant pour les ménages non éligibles au RSA ou à l'ASS mais qui sont bénéficiaires d'allocation logement.

Ces aides vont bénéficier à 4 millions de foyers, sans aucune démarche nécessaire, à partir du 15 mai 2020. Il s'agit de permettre aux familles de faire face aux dépenses supplémentaires auxquelles elles sont confrontées du fait de la crise.

Ce deuxième budget rectificatif est construit sur une **estimation de croissance** révisée à **-8,0% en 2020** (au lieu de +1,3% prévu dans la loi de finances initiale pour 2020 et -1% dans la première loi de finances rectificative). Elle tient compte notamment de la prolongation du confinement jusqu'au 11 mai annoncée par le président de la République le 13 avril 2020.

Le **déficit public** est en conséquence revu, passant à **9,1% du PIB** (au lieu de 2,2% prévu initialement et 3,9% dans la première loi de finances rectificative). La **dette française** devrait atteindre **115% du PIB** en 2020.

Tous ces chiffres sont toutefois provisoires.

## 2.2 – Les concours financiers aux collectivités locales

Les transferts financiers de l'Etat s'élèvent à 49 milliards d'euros.

A l'intérieur de cette enveloppe :

La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) est quasi-stable (environ 27 milliards d'euros).

Le Fonds de Compensation pour la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA) croît de 350 millions d'euros (+6%) pour atteindre 6 milliards d'euros en raison de la nette reprise de l'investissement public local en 2018 et 2019.

Les dotations de l'Etat en faveur de l'investissement restent stables par rapport à 2019 avec notamment l'inscription d'un crédit de plus de 1 milliard d'euros pour la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR).

S'agissant de la péréquation, les Dotations de Solidarité Urbaine et Rurale (DSU et DSR) augmentent chacune de 90 millions d'euros comme en 2019 et un abondement de 10 millions d'euros est effectué en faveur de la « Dotation Elu Local » (de 65 millions en 2019 à 75 millions en 2020) pour financer les mesures du projet de loi « Engagement et proximité » bénéficiant aux petites communes.

## 2.3 – La suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales

Conformément à la loi de finances pour 2019, l'article 5 du PLF organise la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales.

### ***Pour les contribuables :***

- ✓ En 2020, suppression effective de la taxe d'habitation pour 80% des contribuables.
- ✓ En 2023, suppression totale de la taxe d'habitation pour les 20% restants (cette suppression sera effectuée par tiers : 30% en 2021, 65% en 2022 et 100% en 2023). Le produit de la TH acquitté par les 20% de foyers restants est affecté au budget de l'Etat.

### ***Pour les communes :***

- ✓ En 2020 :
  - Les communes percevront la compensation de la taxe d'habitation.

- Elles ne pourront pas augmenter le taux qui sera figé à son niveau de 2019.
  - Les communes qui ont augmenté leur taux de la taxe d'habitation depuis 2017 verront les 12èmes mensuels de TH 2020 diminués du supplément généré par l'augmentation sur les contribuables dégrévés.
  - Les collectivités qui n'ont pas institué la taxe d'habitation sur les logements vacants (THLV) ne pourront pas l'instituer avant le 1<sup>er</sup> janvier 2023.
- ✓ A compter de 2021, la suppression de la part communale de taxe d'habitation sur les résidences principales sera compensée par un transfert de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties. Afin de garantir une stricte compensation, un coefficient correcteur neutralisant les sur ou sous compensations sera mis en place, il sera égal à la différence constatée entre la perte du produit de la taxe d'habitation sur les résidences principales, calculé à partir des bases 2020 et des taux votés en 2017, et le produit résultant du transfert de la part départementale de foncier bâti.

#### ***Pour les départements et les intercommunalités :***

- ✓ Les pertes de recettes seront compensées par l'affectation d'une fraction de la TVA, comme cela existe déjà pour les régions.

#### **2.4 – Les autres mesures fiscales**

##### **✓ Le coefficient d'actualisation forfaitaire**

Jusqu'en 2017, le coefficient d'actualisation des valeurs locatives foncières était déterminé en loi de finances. La loi de finances pour 2017 a prévu qu'à compter de 2018, ce coefficient sera égal au taux d'inflation réelle constaté l'année précédent et non plus au taux d'inflation prévisionnelle.

Pour 2020, le gouvernement a accepté l'amendement du rapporteur général de « dégeler » les valeurs locatives TH, l'augmentation forfaitaire sur la TH atteindra donc 0,9% en 2020.

##### **✓ La révision des valeurs locatives des locaux d'habitation**

Annoncée depuis plusieurs années, la révision des valeurs locatives des locaux d'habitation ne devrait s'appliquer qu'à compter des impositions 2026.

#### **2.5 – Les autres dispositions**

##### **✓ Nouveau report du traitement automatisé du FCTVA**

Prévu initialement au 1<sup>er</sup> janvier 2019, reporté en 2020 par la loi de finances pour 2019, le traitement automatisé des données budgétaires et comptables pour le calcul du FCTVA est une nouvelle fois repoussé d'un an.

Le traitement automatisé consiste en une dématérialisation de la procédure d'instruction de contrôle et de versement.

##### **✓ Prise en charge par l'Etat des indemnités de conseil versées aux comptables publics**

En dehors des prestations obligatoires inhérentes à leurs fonctions de comptable assignataire, les comptables publics peuvent fournir des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable, notamment dans les domaines relatifs à :

- L'établissement des documents budgétaires et comptables.
- La gestion financière, l'analyse budgétaire, financière et de trésorerie.
- La gestion économique, en particulier pour les actions en faveur du développement économique et de l'aide aux entreprises.
- La mise en œuvre des réglementations économique, budgétaire et financière.

Le PLF pour 2020 prévoit que ces indemnités ne seront désormais plus prises en charge par les collectivités mais par l'Etat.

### **3 - CONTEXTE LOCAL**

#### **3.1 - La Communauté de Communes du Grand Pic Saint Loup**

Le territoire a atteint 48 793 habitants en 2019. Cette population connaît une augmentation moyenne de 1,05% sur les 6 dernières années. Compte tenu de cet élan démographique, le seuil des 50 000 habitants devrait être atteint d'ici 2021.

Le revenu moyen par habitant sur le territoire est supérieur à la moyenne nationale. Entre 2012 et 2019, le revenu moyen des habitants de l'EPCI augmente en moyenne de 2,35%. A l'échelon national, cette variation est de 1,87%.

#### **Transfert de compétence :**

Suite au transfert au 1<sup>er</sup> janvier 2018 de la compétence assainissement. La construction de la nouvelle station d'Épuration de Saint-Mathieu de Tréviéris initiée par la commune s'est poursuivie sous maîtrise d'ouvrage communautaire sur l'année 2019. Elle a été inaugurée en février 2020.

#### **Services mutualisés :**

La commune a souscrit au service relatif aux actes notariés et à la prestation de conseil qui y est associée et bénéficie toujours du service d'assistance juridique ainsi que de la mise à disposition des logiciels SIG (système d'information géographique) et de dématérialisation des actes vers la Sous-Préfecture.

#### **Le service aux usagers :**

La communauté de communes est présente au quotidien pour les Tréviérisois et prend en charge, par exemple, au titre de ses compétences :

- La collecte, le traitement et la valorisation des déchets ménagers.
- La gestion de notre déchèterie.
- L'eau et l'assainissement collectif et non collectif.
- Le fonctionnement de la piscine.
- La téléalarme pour les personnes isolées.
- L'entretien du cours d'eau « Le Terrieu ».
- Le RISE et l'espace numérique de travail pour l'insertion professionnelle.
- Des subventions aux associations qui organisent des manifestations à dimension intercommunale.

#### **Aide aux communes :**

L'intercommunalité aide les communes sur des projets d'investissement au titre des fonds de concours, selon un règlement, à hauteur de 30 000 euros maximum pour Saint-Mathieu de Tréviéris.

#### **Aire d'accueil des gens du voyage :**

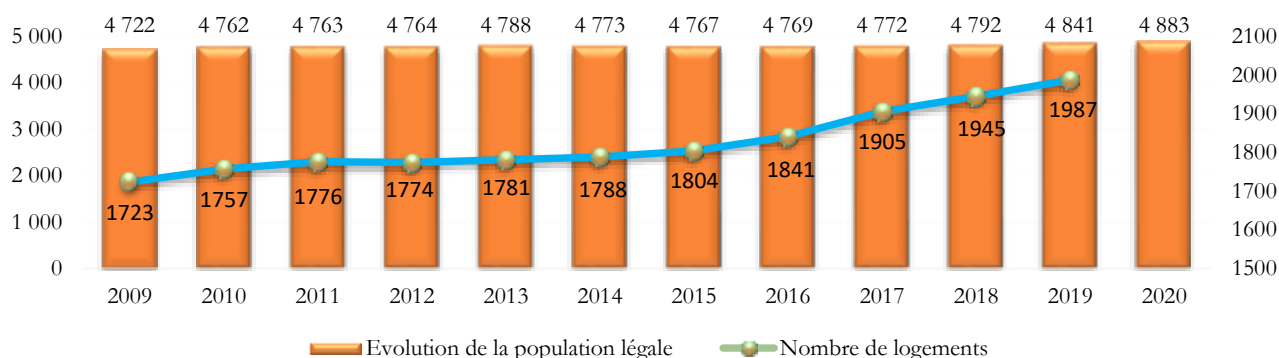
L'aire d'accueil des gens du voyage relève de la compétence intercommunale. Par convention la commune met à disposition du personnel pour la gestion des entrées/sorties et la surveillance et perçoit à ce titre environ 21 000 €.

#### **Budget de la communauté de communes :**

Le rapport d'orientations budgétaires de la communauté de communes examiné en conseil communautaire du 26 novembre 2019 est consultable sur le site [www.cc-grandpicsaintloup.fr](http://www.cc-grandpicsaintloup.fr).

### 3.2 - La Commune de Saint Mathieu de Trévières

#### Evolution de la population légale



La commune intervient sur un nombre important de compétences.

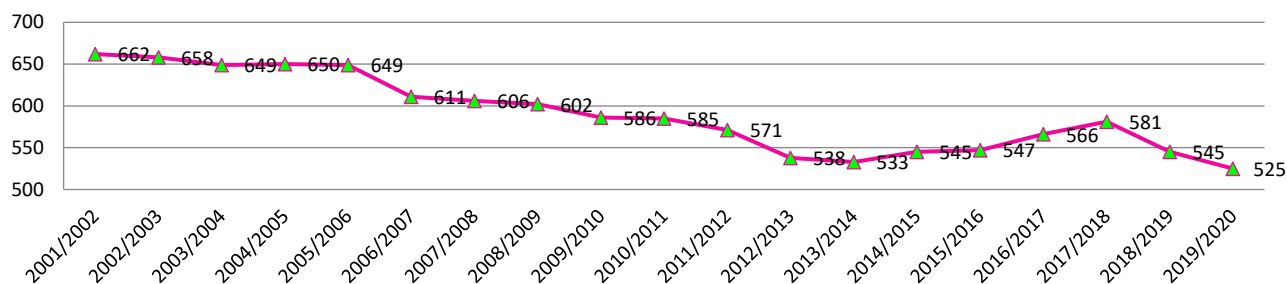
#### Ecoles :

L'école maternelle « Les Fontanilles » accueille 172 enfants pour 7 classes à la rentrée scolaire 2019/2020.

L'école élémentaire « Agnès Gelly » accueille 353 enfants pour 14 classes à la rentrée scolaire 2019/2020.

La commune prend en charge les fournitures scolaires, l'entretien et la réhabilitation et les constructions des écoles.

#### EVOLUTION DES EFFECTIFS SCOLAIRES



Hors du temps scolaire, c'est la commune qui assure la surveillance et la garde des enfants par le biais des ALP et des ALSH. Pour cela, les animateurs communaux organisent et mettent en place des activités dans les lieux dédiés mais également dans les équipements sportifs de la commune (Galion, Halle aux sports).

Pour les enfants de maternelle, ce sont les 7 ATSEM (Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles) qui interviennent hors du temps scolaire. Ces agents communaux assurent également la mission d'assister les enseignants tant sur le plan matériel qu'éducatif pendant le temps scolaire.

Pendant le temps périscolaire et notamment pendant la pause méridienne, ce sont les agents communaux de surveillance cantine qui interviennent dans les réfectoires de l'école Agnès Gelly et de Fontanilles.

Nos agents assurent également l'entretien et le nettoyage des écoles.

#### Centre Communal d'Actions Sociales (CCAS) :

Le Centre Communal d'Action Sociale est un service municipal qui assure des missions en matière de solidarité en direction de la population communale et notamment en faveur des familles, des personnes âgées ou isolées, des personnes handicapées, des jeunes et des personnes en situation de précarité.

Pour cela, différents dispositifs sont mis en place comme l'aide alimentaire distribuée, par les Paniers solidaires, à une quarantaine de familles bénéficiaires. Des aides sont aussi proposées pour répondre à des difficultés financières (cantine, activités sportives, études, complémentaire santé).

Le CCAS organise également, chaque année, un repas et un voyage pour tous les aînés de la commune.

Enfin, des activités sont mises en place à destination de ce public (activité physique adaptée, sophrologie...).

### **Médiathèque Jean Arnal :**

La Médiathèque Jean Arnal a fêté ses 5 ans en 2019 et compte plus de 1 000 adhérents soit près de 20% de la population.

Quatre agents font vivre ce lieu de culture et d'échanges essentiel pour les Tréviésois grâce à des animations thématiques mensuelles. La médiathèque Jean Arnal est ouverte 35 heures par semaine alors que la moyenne nationale est de 20 heures par semaine.

Le fonds documentaire compte près de 17 000 livres et BD, 800 CD et 600 DVD.

En 2019, la médiathèque a accueilli plus de 20 000 personnes (adhérents et visiteurs). Cela prouve que cet équipement répond à une attente durable.

La médiathèque accueille les élèves et leurs enseignants des écoles de la commune et met à disposition des jeunes 8 ordinateurs pour les jeux en ligne ainsi qu'un casque de réalité virtuelle.

Enfin, elle organise plus de 40 animations thématiques par an.

### **Police Municipale :**

La Police Municipale de Saint Mathieu de Tréviéris est composée de deux policiers municipaux et d'un ASVP (Agent de Surveillance de la Voie Publique).

La Police Municipale assure la sécurité de la commune et la sécurisation des habitants en lien avec la Gendarmerie Nationale.

En 2019, les missions assurées par la Police Municipale couplée à l'installation de caméras de vidéoprotection montrent une baisse de 29% des atteintes aux biens et particulièrement une baisse de 47% des cambriolages (données recueillies auprès des services de l'Etat).

La Police Municipale intervient quotidiennement pour sécuriser les entrées et sorties des écoles et du collège. Elle propose aux Tréviésois l'opération Tranquillité vacances qui consiste à faire des rondes autour des habitations lorsque les habitants sont absents. La Police Municipale intervient dans le domaine de la prévention des incendies en vérifiant que les propriétaires concernés par les obligations liées au débroussaillage sont en règle.

### **Propreté urbaine :**

La commune compte 52 kilomètres de voirie qu'il faut entretenir et nettoyer régulièrement mais aussi des parcs et aires de jeux, deux cimetières et des bâtiments communaux.

Les 10 agents des Services techniques agissent au quotidien pour garder la ville propre. Différentes missions sont assurées pour garantir la propreté urbaine à commencer par le nettoyage de l'ensemble des chaussées et les trottoirs manuellement ou mécaniquement.

À cette mission primordiale s'ajoutent le vidage des corbeilles à papier et l'enlèvement des encombrants. Sur la commune, ce sont plus de 110 ramassages d'encombrants qui sont effectués chaque année.

La propreté urbaine consiste également en la tonte et l'entretien des espaces verts, le débroussaillage des rues et l'élagage des arbres sur la voirie.

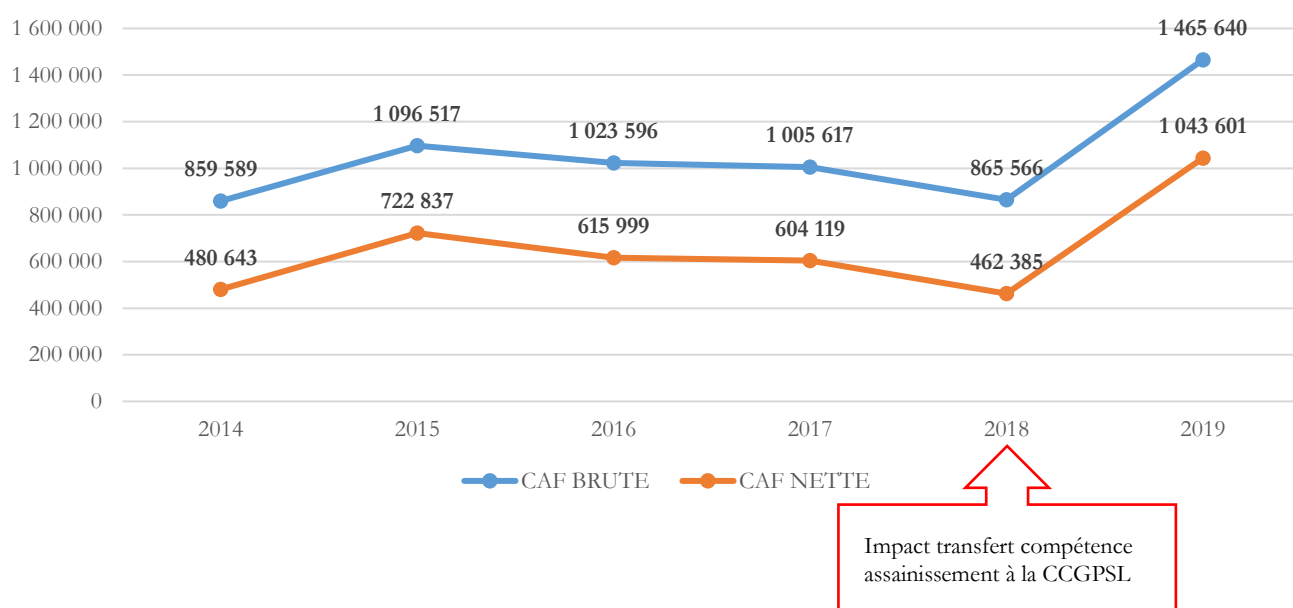
## **4 – ANALYSE FINANCIERE RETROSPECTIVE DE 2014 A 2019 :**

*Les données sont issues des Comptes Administratifs.*

L'analyse financière permet de mesurer l'équilibre financier d'une collectivité, comme démontré dans le graphique ci-dessous.

Cet équilibre est atteint, lorsque la collectivité dégage, aux termes des opérations de fonctionnement un montant suffisant pour couvrir l'annuité de la dette (parts capital et intérêts) résultant de la dette ancienne et des emprunts nouveaux. Le solde obtenu ou « épargne nette » est alors utilisé pour autofinancer les dépenses d'équipements programmées.

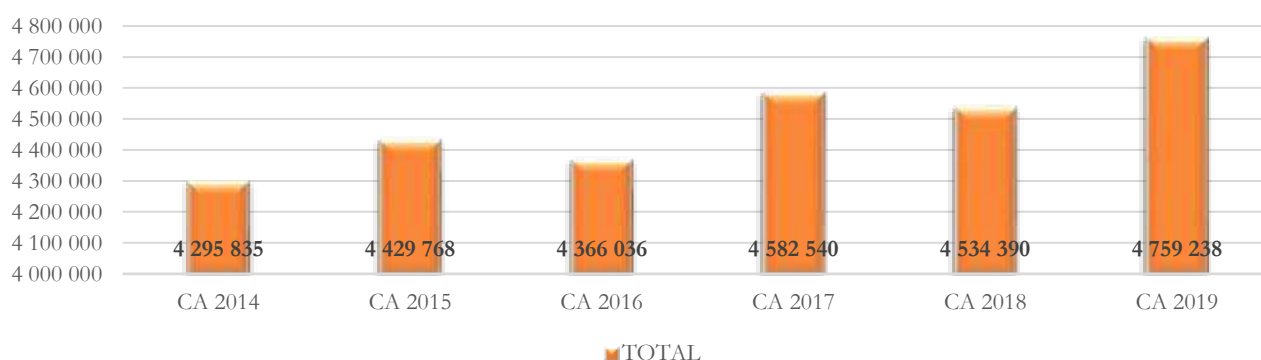
### Evolution CAF brute et nette de 2014 à 2019



#### 4.1 – RECETTES DE FONCTIONNEMENT (2014-2019)

Les recettes réelles de fonctionnement ont regagné en dynamisme avec une hausse entre 2014 et 2019 de +10%.

#### Evolution des recettes réelles de fonctionnement 2014-2019



Une légère baisse est constatée en 2016, liée à la diminution des dotations, puis les recettes ont repris un rythme croissant les années suivantes. La vente d'un terrain en 2017 explique l'augmentation.

CHAPITRES	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019
013 - Atténuations de charges	113 664	73 133	69 633	20 013	42 805	128 775
70 - Produits des services du domaine et ventes diverses	367 017	389 106	390 513	411 349	558 243	391 366
73 - Impôts et taxes	2 833 946	2 940 343	2 951 840	3 024 158	3 037 842	3 314 294
74 - Dotations, subventions et participations	954 052	969 176	881 597	787 825	756 774	756 903
75 - Autres produits de gestion courante	18 741	25 866	60 946	109 332	124 294	141 711
Autres : 76 - Produits financiers + 77 - Produits exceptionnels	8 415	32 144	11 507	229 863	14 432	26 189
<b>TOTAL</b>	<b>4 295 835</b>	<b>4 429 768</b>	<b>4 366 036</b>	<b>4 582 540</b>	<b>4 534 390</b>	<b>4 759 238</b>



**Chapitre 70 – Atténuations de charges :** Ce chapitre est stable sauf en 2018, cette augmentation est liée au transfert de la compétence assainissement à la CCGPSL.

Afin de ne pas alourdir le budget des ménages, aucune augmentation des tarifs n'a été appliquée depuis 2015.

**Chapitre 73 – Impôts et taxes :** L'évolution du produit de la fiscalité locale a progressé de +14,49% entre 2014 et 2019, une hausse qui s'explique par les variations des bases d'imposition et non du fait de l'exécutif municipal, puisque les taux d'imposition restent inchangés depuis 2001, comme le démontrent les tableaux ci-dessous :

Evolution des bases entre 2014 et 2019 selon les états 1259 :

Ces bases d'impositions sont déterminées par les services fiscaux de l'Etat.

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Taxe d'Habitation	944 174	951 566	994 994	1 009 470	1 028 104	1 075 074
Taxe Foncière Bâti	1 125 802	1 145 267	1 197 504	1 225 840	1 253 437	1 299 514
Taxe Foncière Non Bâti	41 481	42 224	42 436	43 815	44 982	48 589
<b>TOTAL</b>	<b>2 111 457</b>	<b>2 139 057</b>	<b>2 234 934</b>	<b>2 279 125</b>	<b>2 326 523</b>	<b>2 423 177</b>

Rappel des taux inchangés depuis 2001 :

	Taxe d'Habitation	Taxe Foncière Bâti	Taxe Foncière Non Bâti
<b>Période 2001-2019</b>	15,40	24,64	106,09

**Chapitre 74 – Dotations, subventions et participations :** La DGF est stable depuis maintenant 3 ans grâce au dynamisme démographique qui a su contenir les effets d'une baisse annoncée depuis 2012.

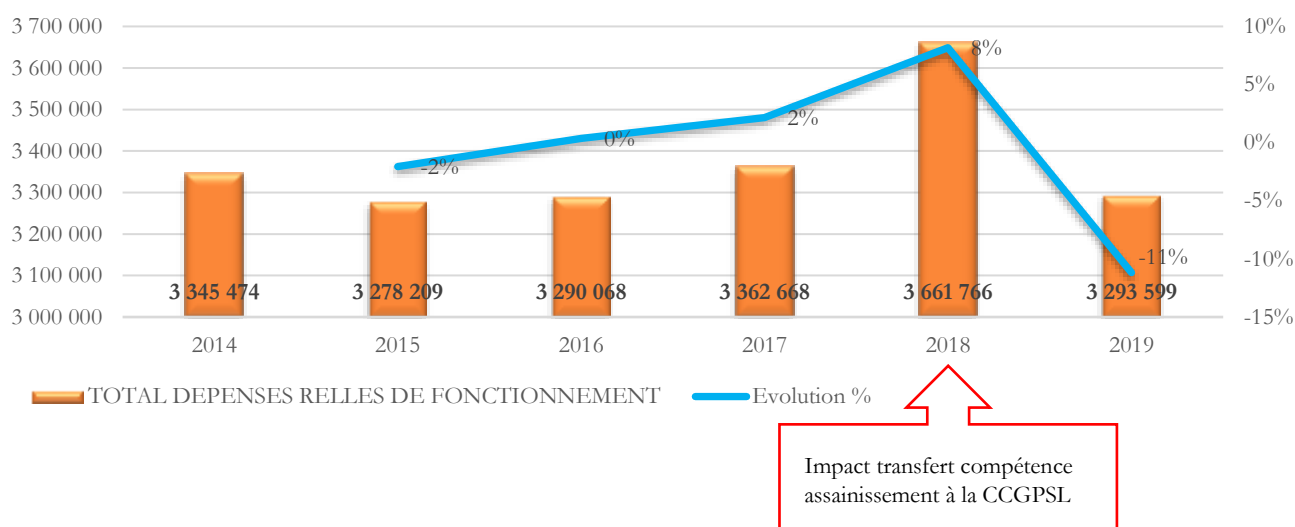
**Chapitre 75 : Autres produits de gestion courante :** Ce chapitre affiche une forte augmentation de +86,78% entre 2014 et 2019 avec une progression à partir de 2017, ce qui traduit la volonté politique d'investir dans des locaux à but locatif.

**Chapitres 76 et 77 :** le chapitre 77 produits exceptionnels affiche une forte augmentation en 2017 liée à la vente d'un terrain.

#### 4.2 – DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (2014-2019)

Les dépenses réelles de fonctionnement sont en baisse de -1,58% sur les 6 derniers exercices budgétaires clôturés, soit une baisse moyenne de -0,51% par an. Ceci traduit le souci permanent d'une maîtrise de ces dépenses.

## Rétrospective des dépenses réelles de fonctionnement 2014-2019



Sur la période, ces dernières sont quasiment stables sauf pour l'année 2018 qui constitue une année atypique avec une augmentation notable, essentiellement due au transfert de la compétence assainissement.

CHAPITRES	2014	2015	2016	2017	2018	2019
011 - Charges à caractère général	742 123	721 176	752 508	817 369	820 846	831 052
012 - Charges de personnel et frais assimilés	2 164 693	2 149 105	2 129 904	2 153 835	2 118 884	2 047 259
65 - Autres charges de gestion courante	322 097	312 969	320 535	327 721	353 514	358 630
66 - Charges financières	116 561	89 894	79 576	62 903	55 872	48 932
67 - Charges exceptionnelles	0	5 065	7 545	840	312 651	7 725
<b>TOTAL</b>	<b>3 345 474</b>	<b>3 278 209</b>	<b>3 290 068</b>	<b>3 362 668</b>	<b>3 661 766</b>	<b>3 293 599</b>

**Chapitre 011 – Charges à caractère général :** Les charges à caractère général ont une moyenne annuelle d'augmentation de +2,17% et ce malgré l'inflation, ce qui démontre l'effort entrepris afin de diminuer les dépenses courantes sans altérer les services proposés à la population.

**Chapitre 012 – Charges de personnel :** 1<sup>er</sup> poste de dépenses de fonctionnement de la commune, elles représentent 62,16% des dépenses réelles de fonctionnement en 2019.

Néanmoins, la part de ces dépenses de personnel est en baisse de -5,74% depuis 2014.

Cette diminution est la conséquence d'un travail sur la pénibilité qui est effectué depuis plusieurs années et qui a permis de confier à des entreprises locales certaines missions effectuées par les agents communaux afin qu'ils réalisent des tâches plus valorisantes. Cette baisse est compensée sur le chapitre 011.

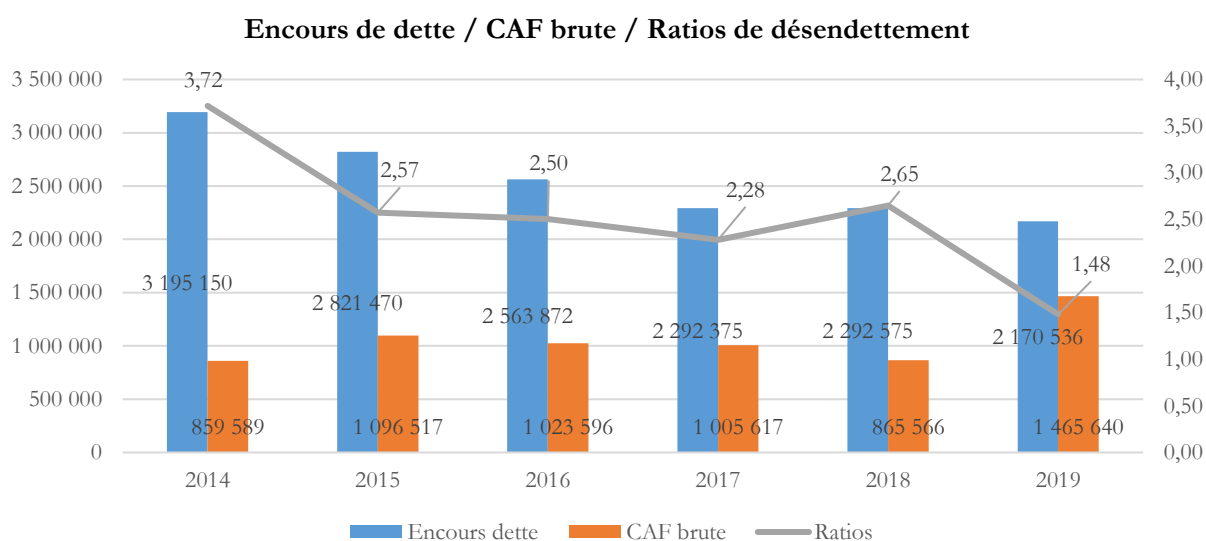
**Le chapitre 65 - autres charges de gestion courante :** Ce chapitre reste relativement stable et traduit le soutien affirmé au monde associatif sur la période de référence.

Une augmentation de la subvention au CCAS est constatée depuis 2017, la solidarité aux plus démunis étant une priorité.

**Chapitre 66 – Charges financières :** Ce chapitre comprend les remboursements des intérêts de la dette et affiche une diminution liée à une dette vieillissante et un désendettement progressif.

**Chapitre 67 – Charges exceptionnelles :** en 2018 la forte hausse constatée est liée au transfert de la compétence assainissement à la CCGPSL.

### 4.3 – LA DETTE (2014-2019) :



Le ratio de désendettement correspond à la vitesse en nombre d’années, à laquelle la collectivité rembourse l’intégralité de son stock de dette via le volume de son épargne brute.

La baisse de l’encours de dette conjuguée à la croissance de l’épargne brute, permet l’amélioration du ratio de désendettement qui devient de plus en plus performant.

En effet, le ratio de la commune se positionne à 1,48 an, soit un niveau nettement inférieur à la capacité de désendettement moyenne des collectivités de même strate qui est de 4,4 années.

## 5 - ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2020

### 5.1 - INTRODUCTION

Face à la situation de crise sanitaire de notre pays, nous avons décidé de proposer un budget pour soutenir les familles, les associations, les entreprises et l’emploi local. Notre collectivité se doit de jouer un rôle majeur dans la relance économique, la sauvegarde de l’emploi et la sécurité sanitaire. C’est une priorité de la majorité. Ce budget volontariste prend également en compte toutes les missions de service public qui nous incombent.

Cette volonté se traduit en fonctionnement :

- par un renforcement du budget du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), avec notamment, l'achat de masques pour la population et l'accroissement du budget d'aide aux familles,
- par une aide exceptionnelle de 60 000 € à destination des associations pour dédommager toutes les familles Tréviésoises qui n'ont pu bénéficier des activités pendant la durée du confinement,
- par l'instauration d'une réduction de 50% du prix du repas scolaire pour les familles qui relèvent de la tranche A,
- par la contractualisation de nouveaux marchés publics qui nous permettront de faire travailler plus d'entreprises et de prestataires locaux qu'aujourd'hui,
- par un renforcement des mesures sanitaires pour assurer la sécurité des usagers.

En matière d'investissement :

- nous avons privilégié les chantiers qui permettent de faire travailler le plus possible les entreprises locales,
- nous avons donné priorité aux travaux qui contribuent à la sécurité des Tréviésois et des usagers des infrastructures communales.

La crise sanitaire que nous traversons met en lumière la pertinence de 3 de nos projets d'investissement d'avenir que nous allons initier au plus tôt :

- l'espace de coworking qui va permettre de développer et sécuriser le travail à distance,
- les Halles gourmandes pour développer les circuits courts,
- les parcours de promenade pour développer les activités douces de sport pour tous.

## 5.2 – SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de Fonctionnement retrace toutes les opérations de dépenses et de recettes nécessaires à la gestion courante des services de la collectivité.

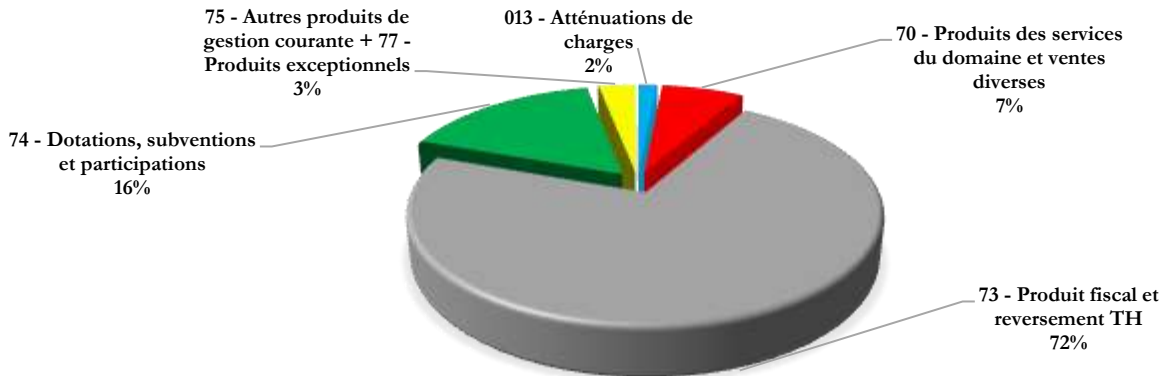
### 5.2.1 - RECETTES DE FONCTIONNEMENT :

Les recettes réelles de fonctionnement sont relativement stables et affichent une légère augmentation de +1% de BP à BP.

Cette évolution des recettes de fonctionnement est à mettre en relation avec l'évolution des dépenses de manière à établir les perspectives d'évolution des épargnes et de l'enveloppe d'investissement.

CHAPITRES	BP+DM 2019	PREVISION 2020	ECART
013 - Atténuations de charges	26 775	68 360	41 585
70 - Produits des services du domaine et ventes diverses	353 470	286 976	-66 494
73 - Impôts et taxes	3 056 000	3 173 805	117 805
74 - Dotations, subventions et participations	732 570	723 500	-9 070
75 - Autres produits de gestion courante	138 642	133 370	-5 272
77 - Produits exceptionnels	20 598	1 000	-19 598
<b>Total des recettes réelles de Fonctionnement</b>	<b>4 328 055</b>	<b>4 387 011</b>	<b>58 956</b>
042 - Opérations d'ordre de transfert entre les sections	18 617	16 594	-2 023
<b>Total général hors report de résultat</b>	<b>4 346 672</b>	<b>4 403 605</b>	<b>56 933</b>
002 - Résultat de fonctionnement reporté	146 780	136 787	-9 993
<b>Total cumulé des recettes de Fonctionnement</b>	<b>4 493 452</b>	<b>4 540 392</b>	<b>46 940</b>

### Répartition des recettes réelles de fonctionnement 2020

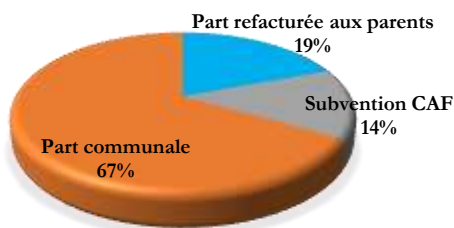
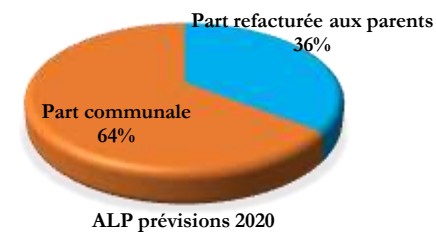


**Chapitre 013 - Atténuations de charges :** Ce chapitre concerne les remboursements de rémunération du personnel. Pour l'année 2020, il s'agit du remboursement d'un agent à temps partiel thérapeutique et de deux agents positionnés en congé de longue maladie.

**Chapitre 70 - Produits des services du domaine et ventes diverses :** Il est constaté une baisse de -23% par rapport au BP 2019, liée en grande partie à la crise sanitaire du COVID-19 qui, suite à la fermeture des écoles, va impacter considérablement les recettes liées à la régie de recettes du service enfance jeunesse et la participation des charges scolaires du Triadou (déjà impactée par une baisse des effectifs).

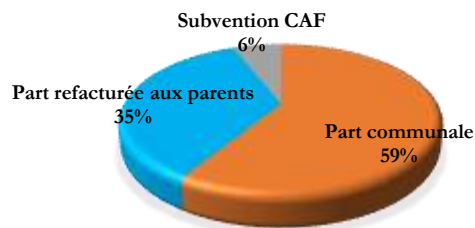
#### Restaurants scolaires, ALP et ALSH :

Restaurants scolaires prévisions 2020



Globalement sur les 3 prestations de services, la part refacturée aux parents représente 27%, les subventions CAF versées pour les prestations ALP et ALSH 4% et la part communale 69%.

ALSH prévisions 2020



**Chapitre 73 - Impôts et taxes :** Les produits des impôts directs locaux et du reversement de la Taxe d'Habitation constituent le premier poste de recettes de la commune et représentent 72% des recettes réelles de fonctionnement.

**En 2020, aucune augmentation de la fiscalité n'est prévue,** la commune a fait le choix ne pas alourdir la pression fiscale en maintenant les mêmes taux d'imposition depuis 2001. Cette évolution des produits, la commune la doit principalement au dynamisme de ses bases qui se confirme d'année en année comme vu dans la partie « rétrospective 2014-2019 ».

**Chapitre 74 - Dotations, subventions et participations :** Après les baisses sur les dotations et participation durant la période 2011-2018, on constate une stagnation de la DGF et de la DNP.

**Chapitre 75 – Autre produits de gestion courante :** ce chapitre concerne les revenus locatifs, la légère diminution constatée est liée à l'annulation de certains loyers durant le confinement.

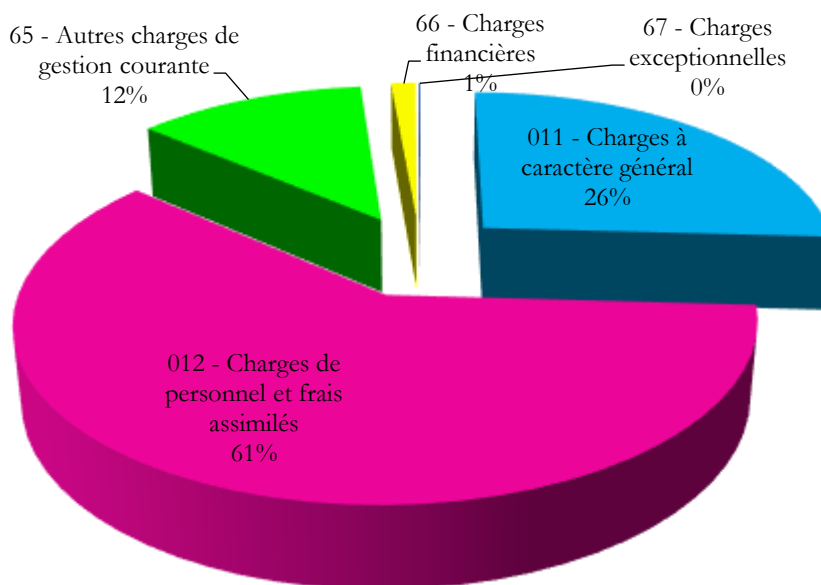
**Chapitre 77 – Produits exceptionnels :** le montant de ce chapitre n'étant pas connu à ce jour, un montant de 1 000€ a été inscrit.

## 5.2.2 - DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Comme chaque année, un véritable travail de recherche d'économies est engagé par la Commune. Des mesures exceptionnelles suite à la crise sanitaire du COVID-19 ont été portées au BP 2020, ce qui apporte une légère augmentation des dépenses réelles de Fonctionnement de +1,79% par rapport au budget 2019.

CHAPITRES	BP+DM 2019	PREVISION 2020	ECART
011 - Charges à caractère général	927 964	922 912	-5 052
012 - Charges de personnel et frais assimilés	2 140 474	2 154 490	14 016
65 - Autres charges de gestion courante	366 599	439 107	72 508
66 - Charges financières	58 157	45 782	-12 375
67 - Charges exceptionnelles	8 280	3 100	-5 180
<b>Total des dépenses réelles de Fonctionnement</b>	<b>3 501 474</b>	<b>3 565 391</b>	<b>63 917</b>
042 - Opérations d'ordre de transfert entre les sections	529 914	534 572	4 658
<b>Total général hors report de résultat</b>	<b>4 031 388</b>	<b>4 099 963</b>	<b>68 575</b>
023 - Virement à la section d'investissement	462 063	440 429	- 21 634
<b>Total cumulé des dépenses de Fonctionnement</b>	<b>4 493 452</b>	<b>4 540 392</b>	<b>46 941</b>

## DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT PREVISIONS 2019



**Chapitre 011 – Charges à caractère générale :** Une stabilisation des charges à caractère général est constatée grâce à une forte implication de la collectivité et des services pour maîtriser ces dépenses.

**Chapitre 012 – Charges de personnel :** Bien qu'une légère progression de +0,65% soit prévue au BP 2020 par rapport au BP 2019, il est constaté un effort important de gestion sur ces dépenses.

Cette évolution intègre l'augmentation mécanique des salaires due au glissement vieillesse technicité (GVT) et la revalorisation des cotisations (CNRACL, IRCANTEC...), mais aussi le versement de primes exceptionnelles aux agents communaux qui ont été fortement mobilisés lors de la crise sanitaire du COVID-19.

**Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante :** Ce chapitre est augmentation de +16,51%. Cette hausse est principalement liée à la crise sanitaire du COVID-19. En effet, pour faire face à cette crise, la collectivité a tout d'abord, souhaité augmenter la subvention au CCAS afin d'aider les familles les plus démunies.

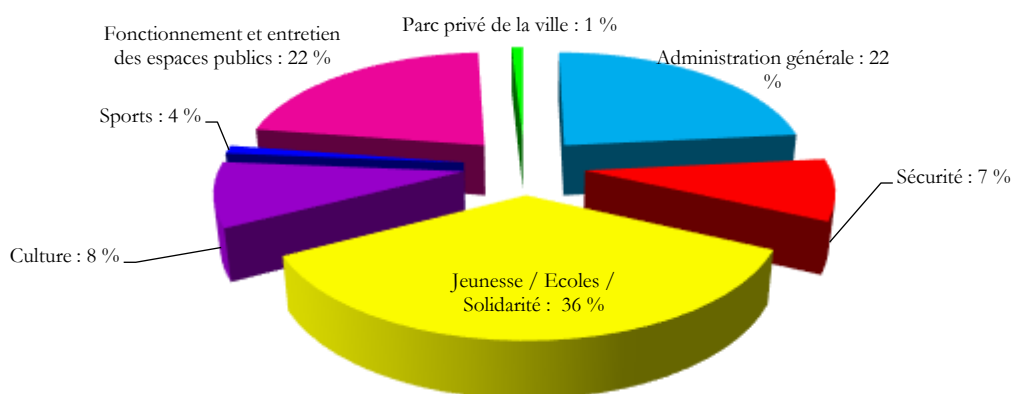
Une subvention exceptionnelle est également prévue afin d'aider les associations culturelles et sportives de la commune. Conscient que le tissu associatif Tréviésois constitue la pierre angulaire du lien social, la commune tient à témoigner de tout son soutien face à cette épreuve qui impacte toutes et tous.

Les associations de Saint Mathieu de Trévières et leurs adhérents subissent aussi les conséquences financières des mesures de restrictions, empêchant le bon déroulement des activités qui s'y prêtent. A charge aux associations de rembourser leurs adhérents par le biais de cette aide exceptionnelle.

**Chapitre 66 – Charges financières :** La baisse constatée dans ce chapitre est liée à une dette vieillissante.

**Chapitre 67 – Charges exceptionnelles :** Ce chapitre correspond aux annulations et réductions de titres. Ces dépenses sont estimées à 3 100 € car non connues à ce jour.

## Dépenses réelles de Fonctionnement par service



Les dépenses réelles par service représentent les charges de personnel et les dépenses générales de fonctionnement générales.

Une grande part de ces dépenses est affectée à la jeunesse, les écoles et à la solidarité pour 36%. L'administration générale et le fonctionnement et l'entretien des espaces publics représentent 22% pour chaque service.

### 5.3 - SECTION D'INVESTISSEMENT:

La section d'Investissement présente les programmes d'investissements nouveaux ou en cours.

Ces dépenses sont financées par les ressources propres de la collectivité, par des dotations et subventions. La section d'investissement est par nature celle qui a vocation à modifier ou enrichir le patrimoine de la collectivité.

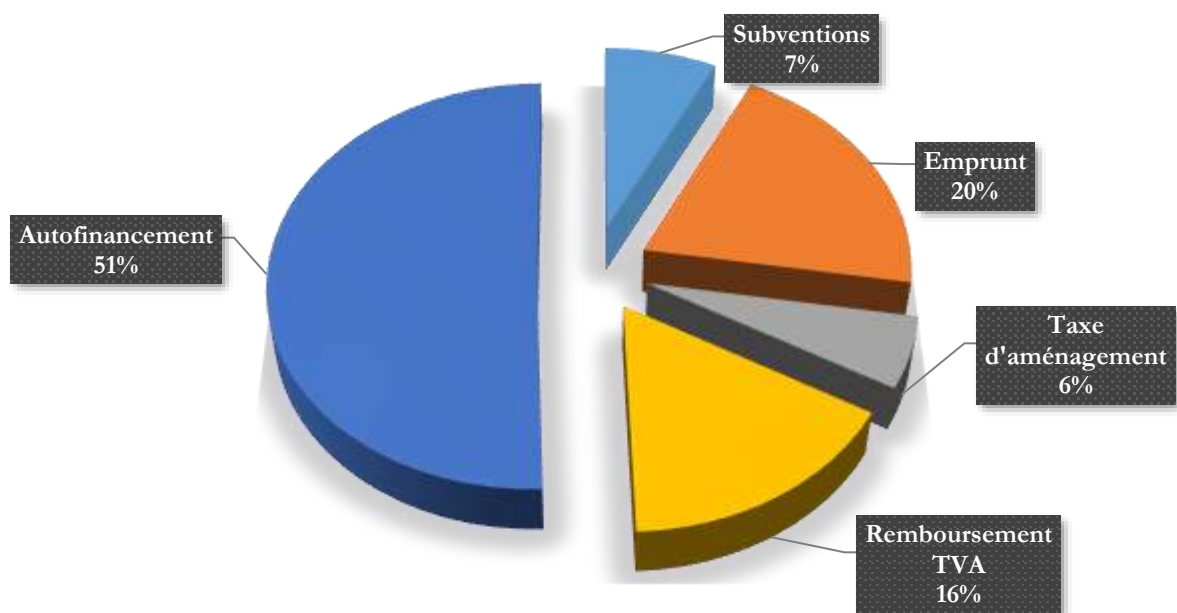
#### 5.3.1 - RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chapitres	BP + DM 2019	RAR 2019	Prévisions 2020
13 - Subventions d'investissement	1 420 695	64 780	145 298
16 - Emprunts et dettes assimilées	450 000		400 000
165 - Dépôts et cautionnements reçus	7 800		9 900
10 - Dotations, fonds divers et réserves	321 000		432 050
1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés	1 122 283		1 000 000
<b>Total des recettes réelles d'Investissement</b>	<b>3 321 778</b>	<b>64 780</b>	<b>1 987 248</b>
021 - Virement de la section de Fonctionnement	462 062		440 429
040 - Opérations d'ordres entre les sections	529 914		534 572
041 - Opération patrimoniales	636 522		39 909
<b>Total général</b>	<b>4 950 277</b>	<b>64 780</b>	<b>3 002 158</b>
001 - Solde d'exécution positif reporté	1 317 528		1 735 625
<b>Total cumulé</b>	<b>6 267 805</b>	<b>64 780</b>	<b>4 737 782</b>

Le programme d'investissement sera financé par des recettes d'investissement diversifiées :



## Financement des investissements



- L'autofinancement : 51%.
- Le FCTVA : 16%.  
La collectivité perçoit le remboursement d'une partie de la TVA qu'elle a payée 1 an après la réalisation des dépenses éligibles.  
Le montant de FCTVA attendu en 2020 est de 320 000 €, proportionnel au programme d'équipement réalisé en 2019.  
La Taxe d'Aménagement : 6%.
- Les subventions d'équipement : 7%.  
Extension des Champs Noirs (Région, Département).  
Réhabilitation des écoles (DETR).  
Réhabilitation des aires de jeux (Fonds de Concours CCGPSL).  
Création d'un espace de coworking (FAIC).
- L'emprunt : 20% (acquisitions foncières)

### Détail des restes à réaliser 2019 :

➤ Extension des Champs Noirs	52 515 €
➤ Rucher pédagogique	4 394 €
➤ Réhabilitation des écoles	7 871 €
➤ <b>Total</b>	<b>64 780 €</b>

### 5.3.2 - DEPENSES D'INVESTISSEMENT

CHAPITRES	BP + DM 2019	RAR 2019	Prévisions 2020
20 - Immobilisations incorporelles	218 039	65 491	17 013
204 - Subventions d'équipement versées	1 006 958	410 437	552 330
21 - Immobilisations corporelles	1 162 318	182 552	1 337 100
23 - Immobilisations en cours	2 512 968	806 931	963 803
10 - Dotations, fonds divers et réserves	17 701		
13 - Subventions d'investissement	264 941		
1641 - Emprunts et dettes assimilées (remboursement du capital)	422 039		400 501
165 - Dépôts et cautionnements reçus	7 700		9 900
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>5 612 665</b>	<b>1 465 412</b>	<b>3 280 648</b>
040 - Opérations d'ordres entre sections	18 617		16 594
041 - Opérations patrimoniales	636 522		39 909
<b>Total cumulé</b>	<b>6 267 805</b>	<b>1 465 412</b>	<b>3 337 150</b>

Opérations nouvelles d'investissement :

#### AMENAGEMENTS URBAINS ET PAYSAGERS

Estimation 2020 : 784 185 €

*Les travaux prévus en 2020 dans ces quartiers seront essentiellement réalisés par des entreprises locales comme TPSONERM, la Coopérative d'Electricité de Saint-Martin de Londres avec lesquelles nous avons des marchés.*

#### **QUARTIER LES AVANTS**

La réhabilitation de la voirie et de l'éclairage public du quartier des Avants a démarré en 2019 par l'avenue des Cistes.

En 2020, nous poursuivons avec la rue de l'Aspic jusqu'au carrefour de la rue du Grand Chêne.

La requalification de cette rue fera l'objet d'une concertation préalable avec les riverains afin de préciser les besoins et les usages en matière de circulation douce, de stationnement et d'aménagements divers. La bande roulante sera entièrement reprise ainsi que l'éclairage public pour le remplacer par des lampes led.

#### **QUARTIER HAUTS DE POUROLS**

Le programme de rénovation de ce quartier démarrera en 2020 par la rue du Truc d'Anis. Il est prévu la requalification de la voirie ainsi que le remplacement de l'éclairage public. Les riverains seront au préalable consultés pour que ce projet réponde pleinement aux besoins.

#### **QUARTIER POUROLS**

En 2020 les travaux de requalification de la montée de Pourols seront achevés. Ils correspondent aux besoins exprimés par les riverains lors de la définition du projet en 2019. Ces travaux comprennent : la reprise de la chaussée, la création de places de stationnement, l'habillement du local poubelle pour une meilleure intégration dans le paysage, le traitement des abords. L'éclairage public avait déjà fait l'objet d'une rénovation.

#### **QUARTIER PLAINE DE TREVIERS**

Les travaux initiés en 2019 se poursuivent en 2020 pour le Cami del Blagaïre et le Cami del Ausselo. Ils sont conformes au programme qui a été établi avec les riverains. Ces deux rues font l'objet au préalable de travaux d'amélioration du réseau pluvial. Les déplacements piétons seront sécurisés, la voirie sera reprise, l'éclairage public

sera entièrement changé par des lampes led, des places de stationnement seront aménagées. Le terrain de pétanque sera réhabilité et clos.

La continuité de ces travaux s'inscrira dans le budget 2021.

### **AMENAGEMENTS URBAINS QUALITATIFS**

Nous allons poursuivre en 2020 la campagne d'installation de bancs, de poubelles et de dispositifs de propreté pour les déjections canines. Il sera tenu compte prioritairement des besoins exprimés en réunions de quartier.

Les plantations d'arbres se poursuivront également pour embellir le village et rendre plus agréables les déplacements urbains en période de chaleur.

La glissière de sécurité du chemin du mas d'Euzet sera remplacée.

## **PRESERVATION ET VALORISATION DE SAINT MATHIEU – Phase 2**

Estimation 2020 : 552 886 €

*Il est rappelé que ce programme pluriannuel est estimé à presque 3 millions d'euros pour réaliser l'enfouissement des réseaux, l'installation d'un nouvel éclairage public, la requalification de la chaussée, la création de places de stationnement, du mobilier urbain, l'embellissement et le fleurissement du quartier, l'aménagement de l'aire de Lancyre, du plan de l'église Saint Raphaël et de son jardin.*

Les travaux d'enfouissement des réseaux 2019 ont nécessité des études complémentaires ce qui a entraîné le report à 2020 d'une partie des travaux. Ces montants sont donc inscrits au budget 2020.

### **SECURITE**

Estimation 2020 : 140 908 €

*La sécurité des habitants de notre village reste une priorité. Nous sommes très attentifs à consacrer un budget conséquent chaque année qui réponde aux besoins de sécurité des biens et des personnes.*

### **VIDEO PROTECTION**

Nous poursuivons l'installation de caméras dans les quartiers. Elles répondent à un double objectif : la sécurisation des biens et la lutte contre les incivilités routières.

### **SIGNALISATION DE POLICE**

Pour améliorer la sécurité des piétons et des cyclistes, les panneaux de police ainsi que les marquages au sol correspondants seront changés en 2020. Cela concernera tous les « stop » et les « cédez le passage » de la commune.

### **SECURITE DES QUARTIERS**

Un budget de 50 000 € est également prévu pour répondre aux besoins exprimés dans les réunions de quartier en matière de sécurité. Nous restons à l'écoute des usagers tout autant dans les réunions que lors des signalements via l'application mobile.

## **ACTIVITE ECONOMIQUE ET COMMERCES**

Estimation 2020 : 664 500 €

*Le dynamisme économique et commerçant est une caractéristique forte de la commune. Nous devons continuer à soutenir ce tissu local en implantant de nouvelles poches de stationnement pour faciliter l'accès et en favorisant l'installation de commerces de proximité qui privilégient les circuits courts. Nous devons également permettre le travail à distance, l'accueil ponctuel des micro entreprises pour recevoir leurs clients, organiser des rencontres...*

Un budget est prévu pour une mise à jour de la signalétique.

### **CREATION D'UN PARKING**

L'activité économique au carrefour des Anciens combattants s'est développée. Nous souhaitons répondre au besoin d'accès aux commerces de ce secteur en réalisant un parking sécurisé et arboré d'une vingtaine de places. Cela permettra également aux riverains de recevoir des visiteurs en toute sécurité. Les désordres que l'on connaît aujourd'hui disparaîtront.

En 2020, nous allons acheter le foncier nécessaire à cette réalisation.

### **HALLES GOURMANDES**

Dès 2020 nous allons procéder à l'acquisition du foncier nécessaire à la réalisation de halles gourmandes et de parkings.

Ce projet fera l'objet d'une commission extramunicipale composée de représentants de l'association des commerçants, de futurs clients et d'élus. L'objectif de ces halles est de permettre le développement des circuits courts de distribution et d'enrichir l'offre notamment par des commerces qui ne sont pas encore présents à Saint Mathieu de Trévières. C'est également pour offrir à notre commune un marché couvert quotidien en cœur de village. Nous souhaitons également que ce projet devienne un lieu de rencontre convivial.

Nous serons attentifs au plan de financement et à maîtriser les coûts de fonctionnement. La Région et le Département soutiennent ce projet et nous accompagneront financièrement.

### **AMENAGEMENT D'UN ESPACE DE COWORKING**

Ce projet pourra voir le jour en 2020. Il a fait l'objet de demandes de subventions auprès de la Région et du Département. Nous avons déjà reçu l'attribution de 30 000 € du département. Nous sommes en attente de celle de la Région.

Cet aménagement sera réalisé dans l'ancienne bibliothèque, place du Belvédère. Il vise à répondre au besoin d'infrastructures de qualité qui permettent le travail à distance. Il aidera à la mise en relation des micro entrepreneurs qui travaillent à domicile. Ils pourront bénéficier de cet équipement pour travailler, se réunir, recevoir des clients... Cet équipement aura vocation à s'autofinancer en fonctionnement.

### **ECOLEs et JEUNESSE**

Estimation 2020 : 192 202 €

*Les travaux seront confiés aux artisans locaux avec lesquels nous avons des marchés.*

### **ECOLE MATERNELLE LES FONTANILLES**

Poursuite du programme de rénovation et d'embellissement de l'école.

Le forum va être réhabilité et réaménagé pour mieux répondre aux besoins exprimés par l'équipe enseignante. Cet espace bibliothèque fera l'objet d'une isolation phonique et sera équipé d'un nouveau mobilier. L'éclairage sera également adapté.

Le dortoir sera climatisé et un système de fermeture sera installé pour permettre la circulation de l'air la nuit et le rafraîchissement naturel, il procurera également en journée l'obscurité nécessaire au repos des enfants.

Le parking a fait l'objet de travaux de sécurisation et de plantation d'arbres en 2019. L'aménagement définitif va pouvoir être réalisé en 2020 avec la pose d'enrobé sur la bande roulante.

Un jeu de marelle sera peint dans la cour, le tobogan va être remplacé ainsi qu'un sol souple.

Du matériel pédagogique et ludique va être acquis : matériel vidéo portable, trottinettes et vélos...

### **ECOLE ELEMENTAIRE AGNES GELLY**

Les sanitaires de l'étage vont être rénovés.

Des équipements de sécurité sanitaire vont être installés, comme par exemple une robinetterie à détection pour éviter les contacts.

Du matériel pédagogique et du mobilier sont également prévus.

Enfin, pour la restauration scolaire de nouveaux stores seront posés et du matériel renouvelé pour la cuisine.

### **MAZET ENFANTS**

Poursuite de la rénovation du bâtiment. En 2019 la salle de temps calme a fait l'objet d'un aménagement complet et a été agrandie.

Pour 2020 il est prévu de rénover la grande salle par des travaux d'isolation avec le remplacement des menuiseries et la pose d'un faux plafond. L'éclairage sera également adapté. Les murs seront peints et du mobilier sera acquis.

### **SPORT et ACTIVITES de PLEINE NATURE**

Estimation 2020 : 416 967 €

*Le tissu associatif de notre village est très riche, pour conserver ce dynamisme il faut des équipements de qualité et sécurisés, des installations supplémentaires et spécifiques. Les spectateurs doivent être mieux accueillis. Il nous faut également répondre aux besoins d'activités nouvelles.*

*Il ne faut pas oublier les activités familiales. La commune doit encourager toutes les pratiques, la marche est également recommandée. Les enfants trouveront également de quoi s'exprimer avec une nouvelle aire de jeux.*

### **EXTENSION DU COMPLEXE SPORTIF DES CHAMPS NOIRS**

Ce programme a démarré en 2017. Le Skate parc, le city stade, la salle des familles, les locaux pour l'athlétisme, le tambourin et le club de football ont été réalisés. Les abords de ces équipements ont été traités et arborés lorsque c'était possible.

En 2020 c'est la tribune qui sera construite. Elle pourra accueillir 250 personnes. Sous le bâtiment seront installés tous les locaux techniques et la buanderie du club de football.

Nous étudions la possibilité de couvrir cette installation avec des panneaux photovoltaïques qui apporteraient du confort aux usagers et permettraient la production d'énergie.

Un totem de signalétique extérieure va être installé à l'entrée du complexe.

La réalisation du parking et l'aménagement de l'allée entre la piste et le stade sont reportés à 2021 afin de finaliser l'étude de l'installation d'ombrières qui allieraient des points couverts pour les spectateurs et les véhicules et la production d'énergie verte.

### **CHEMINS DE PROMENADES**

Les lieux de promenades autour du village sont nombreux mais pas toujours aménagés, ni signalés. Ces derniers temps, beaucoup de Tréviésois ont découvert des parcours proches du village et ont apprécié de pouvoir s'y déplacer.

Cependant, il faut mailler et sécuriser ces espaces, passer des conventions avec les propriétaires, installer du mobilier en bois pour le repos et la propreté.

Ces espaces conserveront leur caractère naturel. Nous en ferons à terme des sentiers où nous pourrions découvrir la faune et la flore.

Ces sentiers régulièrement entretenus par la collectivité contribueront à la lutte contre l'incendie.

### **SALLE DE DANSE**

Cet été nous allons terminer l'aménagement de la salle de danse du Galion. Un parquet en bois sera posé, des équipements spécifiques supplémentaires seront installés.

Les associations qui pratiquent la danse pourront bénéficier de ce nouvel équipement.

Les travaux seront réalisés par une entreprise Tréviésoise de menuiserie.

### **MATERIEL SPORTIF**

Des équipements spécifiques seront achetés pour la pratique sportive (hand-ball, football, sports de combats, Badminton, Escalade...).

### **AIRES DE JEUX POUR ENFANTS**

Une aire de jeux pour enfants va être réalisée à la Fontaine Romaine dans un espace vert naturel et ombragé. Les jeux seront en bois à l'image du square du Plan du Cros.

Des places de parking supplémentaires seront matérialisées.

Un jeu et le sol du square de Garonne vont être remplacés.

## **CULTURE**

Estimation 2020 : 40 263 €

*En matière de culture il est également important que nos lieux d'accueil soient rénovés. Nous avons deux bâtiments anciens que sont la maison d'Emma et l'école de musique. Cette dernière fera l'objet de toute notre attention ces prochaines années. La médiathèque doit rester performante et attrayante, il faut renouveler certains équipements.*

### **ECOLE DE MUSIQUE**

Un programme pluriannuel de rénovation a été acté avec l'école de musique. Cette année, il est prévu des travaux d'isolation : toiture et menuiseries extérieures.

Cela permettra de travailler les aménagements intérieurs futurs en partenariat avec l'association pour prendre en compte les besoins et les usages.

### **MEDIATHEQUE**

La médiathèque a déjà plus de 5 ans. L'espace informatique connaît un vif succès auprès de la jeunesse. Il est temps de renouveler les ordinateurs et des matériels de jeu pour rester attrayants.

### **MATERIEL EVENEMENTIEL**

La commune va s'équiper d'une estrade de 110 m<sup>2</sup> qui servira à toutes les manifestations culturelles et sportives. Elle sera modulable, entièrement sécurisée.

Jusqu'à présent la communauté de communes nous faisait bénéficier de son matériel, elle le réserve désormais aux plus petites communes.

## **EQUIPEMENTS TECHNIQUES MUNICIPAUX**

Estimation 2020 : 78 335 €

*Les infrastructures communales ne se limitent pas aux bâtiments associatifs, notre patrimoine comprend également des cimetières qui nécessitent toute notre attention.*

*La mise en place du télétravail dans l'urgence doit maintenant s'accompagner d'équipements et d'installations qui permettront de sécuriser et favoriser cette pratique de façon plus pérenne.*

### **CIMETIERE DE POUROLS**

Création de niches cinéraires et d'emplacements en terre supplémentaires.

### **ADMINISTRATION GENERALE**

Acquisition de matériel et d'équipements informatiques pour la mise en place du télétravail. Des travaux de sécurisation du réseau sont également programmés.

Acquisition de mobilier et de matériel de communication.

Remplacement du panneau d'information d'entrée de ville.

Aménagement d'un bureau au complexe sportif pour l'agent d'animation et de surveillance.

Acquisition de mobilier.

#### Détail des restes à réaliser par opérations :

➤ Culture	2 232 €
➤ Ecoles / Jeunesse	27 481 €
➤ Equipements techniques municipaux	27 288 €

➤ Patrimoine et bâtiments <i>Travaux locaux commerciaux, éclairage public, vidéoprotection, voirie...</i>	557 203 €
➤ Requalification quartier Terrieu / Carré ( <i>aménagement de sécurité et paysager</i> )	13 333 €
➤ Divers : <i>reversement à la CCGPSL du solde de la participation du Solan</i>	327 360 €
➤ Requalification quartier St Mathieu : <i>enfouissements des réseaux et voirie phase 1</i>	482 958 €
➤ Révision du PLU	27 557 €
➤ <b>Total</b>	<b>1 465 412 €</b>

## 6 - CAF :

La Capacité d'Autofinancement brute devrait s'élever aux alentours de 753 194 € et la Capacité d'Autofinancement nette devrait être de 352 693 €.

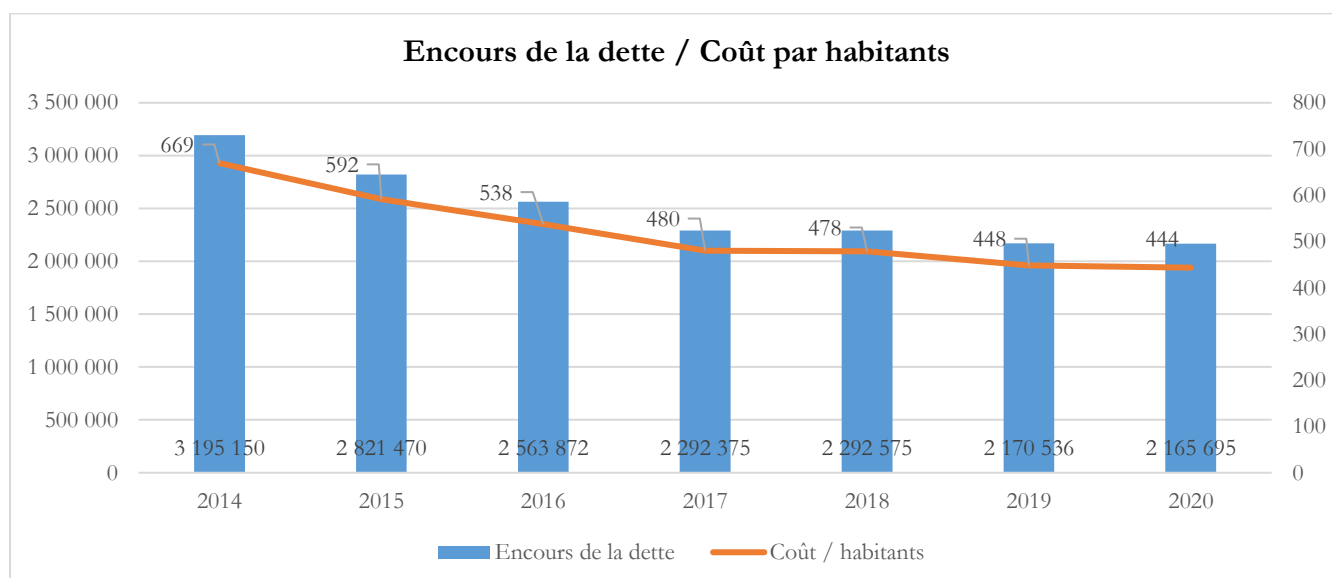
## 7 – LA DETTE :

La collectivité porte une attention particulière à la dette et à son évolution en fonction de la politique d'investissement décidée.

Cette gestion vigilante du niveau d'endettement permet aujourd'hui à la collectivité de porter les projets mais également les investissements plus « classiques » (voirie, aménagements de bâtiments, équipements sportifs...).

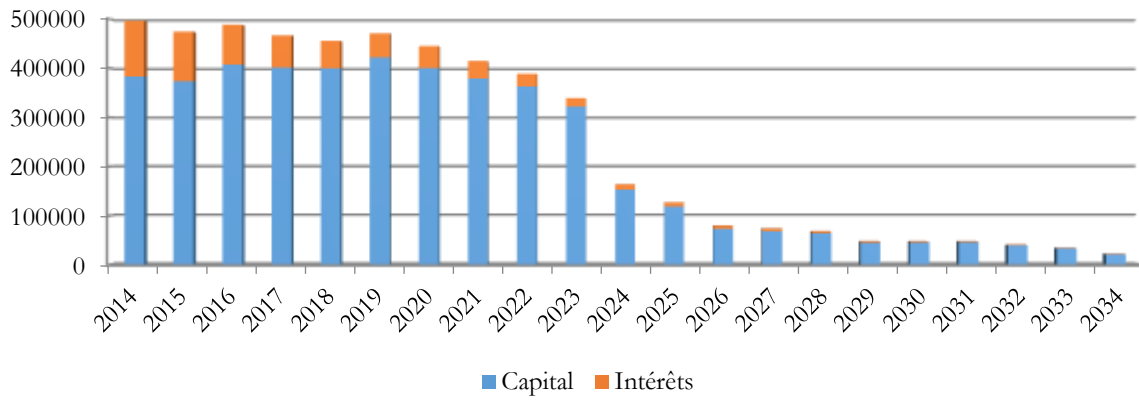
De ce fait, un recours à l'emprunt n'altérerait pas de manière insoutenable la situation des finances communales. La dette se situe à 444 € par habitant, la dernière moyenne connue de la strate approche les 795 € par habitant.

Evolution de la dette :



Le graphique suivant présente l'évolution des annuités à régler dans le futur :

## Désendettement en Capital et Intérêts



Une baisse est constatée à partir de 2024 liée à des emprunts qui arriveront à échéance.  
A dette inchangée, la collectivité aura remboursé la totalité de sa dette durant l'année 2034.